

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

CONSULAT GENERAL DU SENEGAL A MILAN (ITALIE)

Viale Certosa, 187-20151 Milano (MI), Tel : 0241540073 / Fax : 0248023879 / Email :
consulsenmilano2014@gmail.com



DEMANDE DE CELEBRATION DE MARIAGE

(FORMULAIRE À REMPLIR ET À RETOURNER)

1. IDENTITÉ :

FUTUR ÉPOUX :

Prénom : Nom :

Né le : À : Profession :

Fils de : né le : à :

Et de : née le : à :

Adresse :

FUTURE ÉPOUSE :

Prénom : Nom :

Née le : À : Profession :

Fille de : né le : à :

Et de : née le : à :

Adresse :

2. MARIAGES ANTÉRIEURS :

	Forme	Date	Lieu	No acte	Nom conjoint	Date dissolution	Cause dissolution
Homme							
Femme							

3. OPTIONS :

DOT :

Q : Avez-vous convenu du versement d'une dot comme condition du mariage ?

R :

Q : Quel en était le montant ?

R :

Q : Quelle portion doit en être perçue par la femme avant la célébration du mariage ?

R :

Q : Quel est le terme prévu pour le paiement du solde ?

R :

MONOGAMIE/POLYGAMIE :

Il vous est donné avis de ce qu'en l'absence d'une option au moment du mariage, ou postérieurement, ce sera le régime de la polygamie illimitée qui vous sera appliqué, c'est-à-dire, l'homme peut avoir simultanément quatre (04) épouses. Le futur époux désire-t-il souscrire une option de monogamie ou de limitation de la polygamie ?

R :

RÉGIME MATRIMONIAL : (Communauté ou séparation de biens)

À défaut de choisir une option, vous serez placés pendant votre union sous le régime de droit commun de la séparation de biens. Par votre option, vous pouvez adopter le régime dotal et (si le futur époux à souscrit l'option de monogamie) le régime communautaire de participation aux meubles et acquêts. Désirez-vous choisir un autre régime que celui de la séparation de biens et lequel ?

R :

Établi et clos le :

Par Nous, Consul général du Sénégal à Milan (Italie), Officier de l'État Civil, qui avons signé le présent formulaire en invitant les comparants à signer avec nous.

Futur époux

Future épouse

L'Officier de l'État civil